



CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 54

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 15 novembre 2023
à Bussigny-près-Lausanne

Appel

24 délégués sont présents.

Excusés : M. Wyssa (Bussigny) - Mme Raboud (Ecublens) - M. Deillon (Prilly) - M. Reymond (Prilly) -
M. Kocher (Renens) - Mme Pinto (Renens) - Mme Storari (Renens)

Absente : Mme Bras Lopes Rodriguez (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau – Correspondance(s)

La Vice-Présidente, Mme Dutoit (Bussigny) lit le courrier de M. Clerc (St-Sulpice), démissionnaire du Conseil intercommunal.

Le 21 septembre dernier, des membres du Bureau se sont rendus à l'Assermentation des nouveaux policiers.

4. Assermentation

M. Stéphane Montabert (Renens) est assermenté séance tenante.

5. Election du (de la) Président(e) du Conseil Intercommunal

Selon le règlement du Conseil, Mme Dutoit (Bussigny) peut fonctionner en tant que Vice-présidente jusqu'au mois de juin 2024. Néanmoins, le Bureau souhaite élire le Bureau et ceci jusqu'au 30 juin 2025 pour éviter de refaire des élections dans 6 mois. Sachant que généralement la séance de mars est annulée faute d'objet. L'Assemblée donne son accord à la majorité (1 abstention).

M. Marchon (Bussigny) propose Mme Dutoit (Bussigny) au poste de Présidente.

A mains levées, Mme Dutoit (Bussigny) est élue Présidente à l'unanimité.

6. Election du (de la) Vice-président(e) du Conseil Intercommunal

Mme Dutoit (Bussigny) propose la candidature de M. Merminod (Ecublens).

A mains levées, M. Merminod est élu Vice-président à l'unanimité.

7. Election de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants

Mme Monnier (Villars-Ste-Croix) et M. Souyad (Crissier) sont élus scrutateurs.

Mme Arn (Chavannes) et M. Kocher (Renens) sont élus scrutateurs-suppléants.

8. Communication(s) du Comité de direction

Le Vice-Président, M. Piller excuse MM. Clément, Sartorelli, Strittmatter et Cavalli.

M. Piller revient sur un courrier reçu de la Municipalité d'Ecublens concernant deux vœux de la commission de gestion de la commune.

M. Piller rappelle que les aspects relevant de la sécurité publique ont été délégués à l'Association conformément à ses statuts. Dite Association dispose de sa propre Commission de gestion au sein de laquelle chaque commune est représentée. Dans le souci de respecter ces institutions et de garantir leur légitimité, le Comité de Direction demande que les délégués fassent un rappel dans leurs Conseils communaux pour que les conseillers sollicitent les représentants des communes au sein du Conseil intercommunal de l'association pour tout ce qui a trait avec la sécurité publique.

M. Yan Giroud (Prilly) demande quelles communes sont concernées par cette demande. La Présidente répond que cette information concerne tous les délégués.

M. José Birbaum (Ecublens) a bien compris le message. Il propose de transmettre ce message à tous les membres du Comité de Direction car si ce dernier renvoie les gens des commissions dans les Conseils communaux auprès de la POL c'est un autre problème.

M. Piller demande une motion d'ordre pour que les officiers de la POL présents dans la salle, répondent aux questions des délégués si besoin. A la majorité, moins une abstention, cette motion d'ordre est acceptée.

9. Préavis 05/2023 « Electromobilité 2024 – 2026 1ère phase de renouvellement de la flotte & réduction des gaz à effet de serre – Demande d'un crédit cadre ainsi que d'un crédit complémentaire »

Suite à la décision du Conseil Fédéral du 8 novembre 2023 de supprimer l'exonération fiscale accordée aux véhicules automobiles électriques, le Comité de direction vous propose d'augmenter le montant du préavis de CHF 39'300.--.

Le Comité de direction propose d'amender les conclusions numéro 2 et numéro 3 de la manière suivante:

Conclusion no 2

D'allouer à cet effet au Comité de Direction, un crédit-cadre d'un montant total de CHF 1'247'000.- TTC pour une durée allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les dépenses d'investissements seront imputées aux différents comptes d'investissements du patrimoine administratif comme suit :

- Infrastructures de recharge électrique, compte no 6029.5060.107
- Véhicules et équipement, compte no 6029.5060.108

Elles seront amorties sur une durée de 5 ans.

Conclusion no 3

De financer le montant d'investissement de CHF 1'247'000.-- TTC, par voie d'emprunt, que le Comité de Direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché. Ce montant sera réparti sur plusieurs emprunts. Le remboursement de chaque emprunt s'effectuera sur une durée d'au maximum 5 ans.

M. Marchon (Bussigny) demande si cette information du Conseil fédéral rentre avec effet immédiat. M. Piller répond que c'est au 1^{er} janvier 2024.

Votation de l'amendement du Comité de Direction :

A la majorité, 1 avis contraire et 4 abstentions, l'amendement du Comité de Direction est accepté.

La Présidente-rapporteuse, Mme Krattinger Boudjelta (Prilly), lit la discussion, le vœu et les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Mme Krattinger Boudjelta (Prilly) a une remarque. Ce préavis est soumis au marché public, mais elle demande s'il peut être mis en concurrence.

M. Piller répond que le Comité de Direction est assujéti à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Au vu du montant, c'est la procédure sur invitation qui s'applique. Celle-ci prévoit que l'adjudicateur, en l'occurrence le Comité de Direction, invite, si possible, au moins trois soumissionnaires de son choix à présenter une offre.

Afin de respecter cette procédure, le Comité de Direction a d'ores et déjà invité deux autres soumissionnaires à présenter une offre, en l'occurrence Romande Energie et SIL. Les critères de prix, de qualité et de proximité seront bien prépondérants dans l'attribution du marché.

M. Constant (Renens), Président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Marchon (Bussigny) souhaite savoir si ces véhicules vont répondre à la charge d'équipement par rapport aux véhicules thermiques.

M. Piller confirme qu'il n'y a pas de problème. Trois véhicules ont été testés avec l'équipement police au complet, ils sont même plus efficaces en terme de performance.

Le Plt Guyot ajoute que ces véhicules sont plus lourds que des véhicules standards, donc forcément les organes de direction, suspension et freinage sont plus adaptés que des véhicules thermiques. Dans le cadre du préavis, le postulat de départ mentionnait la pertinence ou non d'utiliser un tel véhicule pour l'intervention. Sur la flotte, il n'y a pas que les véhicules d'intervention qui sont touchés. Des petits véhicules, tels que pour le radar ou fourgon répondront aux critères du besoin.

M. Montabert (Renens) s'est posé la réflexion sur l'utilité d'avoir des véhicules électriques à la POL. Selon un rapide sondage, personne dans l'Assemblée ne dispose de Tesla car elles sont beaucoup trop chères. La POL souhaite acheter cette marque pour lutter contre le réchauffement climatique, le Co2 etc...

Il ne remet pas en cause qu'elle soit pratique. Il faut cependant noter que les coûts de réparation d'un véhicule électrique sont 20% plus cher par rapport à un véhicule traditionnel.

Il faut beaucoup d'argent pour acquérir une flotte de véhicules électriques. Ce qui est important c'est le message que le Conseil intercommunal donne aux citoyens. Les habitants vont penser que la POL a les moyens de s'acheter des voitures hors de portée des habitants du district avec leurs impôts. Pour l'image de la POL, c'est un très mauvais choix.

M. Constant (Renens) rappelle que la POL remplace des véhicules d'une flotte déjà existante. Il faudra dans tous les cas remplacer des véhicules. Certes, les coûts de réparation sont plus élevés mais leur utilisation coûtera beaucoup moins cher, même avec les taxes fédérales. Dans le contexte dans lequel ces voitures seront utilisées, à savoir rouler en ville, parcourir quotidiennement 70 à 80 km, c'est intéressant d'avoir ce type de voitures. Une charge devrait couvrir une semaine. Quant aux modèles des voitures c'est sûr qu'il y a une réflexion, mais à l'heure actuelle, il n'a encore pas été décidé d'acheter telle ou telle marque. Ce qui est clair, c'est que s'il s'agit d'une Tesla dont le modèle est à la portée de chacun. Cette formule correspond bien aux besoins de la POL.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente, Mme Dutoit (Bussigny), lit les conclusions amendées du préavis.

A la majorité, (deux abstentions, trois avis contraire),

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

Vu le préavis 05/2023 présenté par le Comité de Direction,
Où le rapport de la Commission des finances,
Où le rapport de la Commission ad hoc,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **D'autoriser** le Comité de Direction à renouveler la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques et à renforcer l'intensité électrique à l'entrée des locaux loués par la POL à la route des Flumeaux 41 à 1008 Prilly, selon les modalités et le planning tel que décrits au point 3 du présent préavis.
2. **D'allouer** à cet effet au Comité de Direction, un crédit-cadre d'un montant total de CHF 1'247'000.- TTC pour une durée allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les dépenses d'investissements seront imputées aux différents comptes d'investissements du patrimoine administratif comme suit :

- Infrastructures de recharge électrique, compte no 6029.5060.107
- Véhicules et équipement, compte no 6029.5060.108

Elles seront amorties sur une durée de 5 ans.

3. **De financer** le montant d'investissement de CHF 1'247'000.-- TTC, par voie d'emprunt, que le Comité de Direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché. Ce montant sera réparti sur plusieurs emprunts. Le remboursement de chaque emprunt s'effectuera sur une durée d'au maximum 5 ans.
4. **D'accepter** un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 pour les charges d'exploitation inhérentes aux intérêts, amortissements, électricité et location de machine, telles que décrites au chiffre 6 lettres b et c du présent préavis.

7. **Préavis 06/2023 « Cybersécurité : Remplacement urgent du pare-feu Palo-Alto – Crédit complémentaire au budget 2023 »**

La Présidente-rapporteuse, Mme Krattinger Boudjelta (Prilly), lit la discussion et les conclusions du rapport de la commission de gestion.

A la suite de cette rencontre, la commission de gestion a reçu le préavis avec l'amendement proposé par le Codir et la POL relatifs à l'impact de ce préavis sur les charges d'exploitation concernant les années 2023 et 2024 et les années suivantes.

Amendements déposés par le Comité de Direction (**en gras**) :

2. D'accorder au Comité de Direction **un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 5'100.-- TTC**, représentant 2/12ème (novembre et décembre) des coûts de maintenance du nouveau système Palo-Alto, imputé au cpte n°6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique"
3. D'accorder au Comité de Direction **un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 19'814.05 TTC** représentant la différence de coûts entre l'ancien et le nouveau système Palo-Alto (imputé au cpte n°6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique").
4. D'accepter que le montant annuel de CHF 30'314.05 TTC soit financé au travers des budgets de fonctionnement **2025 à 2027** dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, machines et équipement de bureau, maintenance informatique".

Le Président-rapporteur, M. Ebibi (Crissier), lit le rapport de la commission ad hoc.

Amendement du Comité de Direction :

A l'unanimité, l'amendement du Comité de Direction est accepté.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente lit les conclusions du préavis amendés.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »**

Vu le préavis no 06/2023 du Comité de Direction du 6 septembre 2023,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler son système de surveillance et de détection "Palo-Alto", appelé pare-feu, pour un montant total de CHF 151'570.10 TTC, facturé sur une période de 5 ans.
2. D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 5'100.-- TTC, représentant 2/12ème (novembre et décembre) des coûts de maintenance du nouveau système Palo-Alto, imputé au cpte n° 6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique".
3. D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 19'814.05 TTC représentant la différence de coûts entre l'ancien et le nouveau système Palo-Alto (imputé au cpte n° 6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique").
4. D'accepter que le montant annuel de CHF 30'314.05 TTC soit financé au travers des budgets de fonctionnement 2025 à 2027 dans le compte n° 6001.3151 "Entretien mobilier, machines et équipement de bureau, maintenance informatique".

11. Divers

M. Birbaum dépose le vœu suivant auprès du Bureau :

Avant la législature en cours, les documents destinés aux membres de ce conseil intercommunal étaient adressés par poste, sous forme papier. Vers la fin de la législature précédente, le bureau, dont je faisais partie, avait demandé que le site de la POL soit développé pour que les documents puissent y être déposés, et ainsi servir notamment d'archive consultable par toutes les conseillers.

Cela a été fait et depuis cette législature, nous avons un onglet ad hoc pour les conseillers intercommunaux. C'est très bien merci.

Mais je constate que simultanément, les documents n'ont plus été adressés aux membres en la forme physique. Nous recevons un e-mail ou plus souvent des e-mails de la secrétaire, nous informant que tels ou tels documents peuvent être téléchargés depuis le site. Parfois, la convocation, l'ordre du jour, les rapports de commission et le dernier procès-verbal font l'objet d'informations distinctes. Ainsi,

- *d'une part, chaque conseiller doit entreprendre les démarches pour se connecter, donc disposer sur le champ de ses codes d'accès nécessaires ; et lors des séances, les Conseillers ne disposent souvent pas de table pour déposer leur ordinateur et consulter le site ;*
- *d'autre part, il faut imprimer les documents, pour ceux qui ont besoin de documents « papier » pour étudier correctement l'information transmise.*

Si pour certains Conseillers, cela n'est pas un problème pour qu'ils puissent prendre connaissance des informations transmises, je pense que pour d'autres, cela ne va pas de soi. Et l'impression des documents est un coût qui ne devrait pas être à la charge des conseillers.

Aussi, j'émetts les deux vœux suivants :

Premièrement, que le bureau s'enquiert d'une manière ou d'une autre du choix individuel des Conseillers dans la manière dont ils désirent recevoir l'information, par exemple :

- *soit de recevoir tous les documents sous forme « papier »*
- *soit de ne recevoir sous forme papier uniquement les documents « comptes, rapport de gestion et budget » particulièrement volumineux et laborieux à imprimer à domicile*
- *soit de ne rien recevoir sous forme « papier », comme actuellement.*

Deuxièmement, qu'à l'avenir, Mme la secrétaire, lorsqu'elle envoie les e-mails aux Conseillers les informant que tels ou tels documents sont disponibles sur le site, qu'elle annexe à son mail les fichiers concernés. Cela ne coûte rien à la POL et fait économiser du temps à l'ensemble des Conseillers.

Et à mon avis, cette démarche améliorera sensiblement la qualité de l'information en mains des participants durant les Conseils intercommunaux, et donc la qualité des débats.

La présidente prend note de ce vœu. Une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Mme Kohler (Renens) revient sur la question de M. Kocher (Renens) lors du dernier Conseil intercommunal au sujet du deal de rue qui se déplace sur le territoire de l'Ouest lausannois :

Est-ce que l'attaque à l'arme blanche est une coïncidence ? Est-ce que l'attitude vigilante de la POL suffit-elle vraiment, n'y a-t-il pas d'autres moyens pour bloquer cette propagation ? Est-ce que la réponse du Comité de direction lors de la dernière séance est-elle toujours d'actualité ?

Le Commandant prend la parole et confirme que la POL porte une attention particulière au deal de rue. Tout est régulièrement monitoré. Il existe un point d'intention sur le secteur. La POL est attentive au phénomène de transfert du deal depuis que Lausanne a pris des mesures fortes. Si la POL devait objectivement constater une augmentation, il est clair qu'une action serait déclenchée. A ce stade, sur les données police, pas d'augmentation avérée.

Mme Krattinger (Prilly) rapporte une question qui a été posée au Conseil communal. Il semble que qu'un feu dysfonctionne depuis plusieurs semaines au chemin des Passiaux. Le Comité de Direction va regarder la chose avec l'Unité Trafic.

M. Birbaum (Ecublens) souhaite connaître le fruit des réflexions du Bureau concernant l'opportunité d'examiner le Règlement du Conseil intercommunal. Mme la Présidente répond que d'autres urgences ont été réglées depuis la démission de l'ancien Président. Ce point sera traité dans le courant du mois de janvier. Le Bureau reviendra à la prochaine séance à ce sujet.

M. Birbaum (Ecublens) revient sur l'article 13 de ce Règlement et prouve l'obsolescence de ce document. Il y a énormément d'articles qui ne vont plus.

La Présidente rappelle c'est un énorme travail qui va prendre du temps. Si ce règlement doit être revu dans l'intégralité, le nouveau règlement devra être voté dans les 8 communes de l'Association. M. Merminod (Ecublens) ajoute qu'une commission sera nommée.

M. Ebibi (Crissier) se demande où est l'efficacité en ayant nommé pour chaque préavis une commission ad hoc en plus de la commission de gestion pour étudier un même préavis. Les mêmes questions ont été posées à deux reprises.

Mme Dutoit répond qu'il s'agissait du souhait de l'ancien Président de faire ainsi.

La séance est levée à 20h58.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :



C. Dutoit

La Secrétaire :



S. Gosteli